



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

ORDRE DE SERVICE

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Sous-direction de la santé et de la protection animales</p> <p>Bureau identification et du contrôle des mouvements des animaux</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Géraldine CHARLAT/Claire LE-BIGOT</p> <p>Tél. : 01.49.55.84.29 / 58.07 Fax : 01.49.55.58.05</p> <p>Réf. interne : DGAL/SDSPA/BICMA/N°</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/N2006-8013</p> <p>Date: 16 janvier 2006</p> <p>Classement : SA 164</p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Abroge et remplace :

Date limite de réponse : 25 Janvier 2006

Nombre d'annexe: 1

Degré et période de confidentialité :

Objet : Bilan des contrôles sur place des exploitations ovines, caprines et porcines dans le cadre de la conditionnalité 2005

Bases juridiques :

- Note de service DGAL/SDSPA/N2005-8236 du 26 Octobre 2005
- Note de service DGAL/SDSPA/N2005-8239 du 27 Octobre 2005

MOTS-CLES : Bilan de contrôle, porcin, ovin, caprin, conditionnalité 2005

Résumé :

La présente note a pour objectif de fixer les modalités à mettre en oeuvre afin d'enregistrer les bilans de contrôle sur place dans le cadre de la conditionnalité 2005, pour les exploitations détenant des ovins, des caprins et des porcins

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Directeurs départementaux des services Vétérinaires- DDSV/R – Services des affaires régionales	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Préfets- Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires- Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires- Directeur de l'INFOMA

Les notes précitées établissaient les modalités de mise en œuvre des contrôles concernant l'identification en élevage ovin, caprin et porcin au regard de la conditionnalité des aides.

Le bilan de contrôle devait être extrait de SIGAL à partir des enregistrements effectués dans ce dernier. Pour des raisons techniques, cette méthode n'a pas pu être réalisée.

En conséquence, je vous demande d'enregistrer les compte-rendus de contrôle à l'adresse suivante : <http://10.202.70.15/bnevp/dgal/conditionnalite/questionnaire.htm>

Pour effectuer cet enregistrement, il suffit de suivre les modalités décrites à l'Annexe 1

Vous m'indiquerez les difficultés que vous pourriez rencontrer quant à l'application de cette présente note.

L'adjoint au sous-directeur de la santé et
de la protection animales

Eric DUMOULIN

ANNEXE 1

Notice technique pour la saisie des questionnaires concernant les bilans des contrôles Conditionnalité 2005 Ovins, caprins, porcins

v Etape 1 :

- Cliquez sur le lien suivant : <http://10.202.70.15/bnev/dgal/conditionnalite/questionnaire.htm>

Votre navigateur affiche l'écran de saisie du questionnaire. Celui-ci est composé de 2 pages.

La première concerne le compte rendu de contrôle pour les ovins-caprins et la seconde celui pour les porcins.

(Première page :

1 / 2 >

Conditionnalité-Année 2005

DSV

Nombre total d'élevages ovins-caprins contrôlés

Bilan de Contrôle sur place des exploitations Ovines et caprine - identification et Conditionnalité

Nombre d'anomalies observées sur l'ensemble des élevages contrôlés

Plus de 3 animaux et moins de 15 % des animaux

Plus de 3 animaux et entre 15 % et moins de 35% des animaux

Plus de 3 animaux et 35% et plus des animaux

Au moins une marque auriculaire modifiée

Moins de 10% des animaux provenant de pays tiers ou d'Etats membres

Entre 10% et 50% des animaux provenant de pays tiers ou d'Etats membres

Plus de 50% des animaux provenant de pays tiers ou d'Etats membres

Registre inexistant, non tenu ou non présenté sur les douze derniers mois précédent le contrôle

< Deuxième page :

The screenshot shows a web-based form titled "Conditionnalité-Année 2005". At the top right, there is a red header bar with the text "Nombre total d'élevages porcins contrôlés" and a white input field. Below the header, a pink banner displays the title "Bilan de Contrôle sur place des exploitations porcines - identification et Conditionnalité". The main content area contains a table with five rows, each with a question and a corresponding input field. The questions are: "Nombre d'anomalies observées sur l'ensemble des élevages contrôlés", "Moins de 5 % des animaux", "Entre 5 % et 20% des animaux", "Plus de 20% des animaux", "Au moins une marque modifiée", and "Registre inexistant, non tenu ou non présenté sur les douze derniers mois précédent le contrôle".

v Etape 2 :

- Saisissez le champs D.S.V.
- Saisissez le nombre d'élevage contrôlés
- Saisissez tous les champs du questionnaire sur chacune des deux pages.

(En cas de montant nul, saisissez la valeur 0)

Pour passer d'une page à l'autre il suffit de cliquer sur la flèche à côté de la pagination du questionnaire.

v Etape 3 :

- Cliquez sur le bouton "Enregistrer" lorsque la saisie complète est terminée
- L'écran affiche les réponses ainsi que le code qui permettra de revenir corriger le questionnaire; au besoin.
- Cette page peut être imprimée pour être conservée.

Remarque :

Dans le cas où les réponses devraient être modifiées, il suffit de :

- cliquer sur le lien <http://10.202.70.15/bnevpgal/conditionalite/modification.htm>
- Votre navigateur affiche l'écran de modification du questionnaire
- saisir le code qui vous a été donné par le logiciel SPHINX lors de l'enregistrement de du questionnaire (Cf :Etape 3).
 - modifier les réponses souhaitées du questionnaire
 - cliquer sur « enregistrer » pour modifier vos réponses.